

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241114-2024-49-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication : 15/11/2024

OBJET :
**Rapport d'orientations
budgétaires 2025**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le six novembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	14
Représentés par mandat	10
Absents	7

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Patrice LECLERC
Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires est une étape obligatoire et essentielle de l'élaboration budgétaire. Il permet d'informer les membres du Comité syndical sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur les priorités pour l'année à venir.

Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), ce débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires, présenté ci-après, et qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr), conformément aux exigences légales. Il n'a pas de caractère décisionnel mais les élus prennent acte de la tenue du débat.

Ce rapport esquisse le contexte international, national, local, institutionnel ou encore économique, dans lequel est construit le budget primitif, les grandes orientations définies, et il présente les grands équilibres du prochain budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

En 2025, les perspectives économiques pour la France, l'Europe et le monde restent incertaines, marquées par une modération de la croissance, des défis inflationnistes et des tensions géopolitiques.

Au niveau mondial : les grandes économies comme les États-Unis et la Chine sont confrontées à des défis structurels. Les États-Unis continuent de gérer les effets de leur politique monétaire restrictive visant à freiner l'inflation, mais au prix d'un ralentissement de la croissance. Les prévisions de croissance américaine pour 2025 tournent autour de 1,5 %.

La Chine, après une reprise post-pandémique plus faible que prévu, est également confrontée à des difficultés internes, notamment dans son secteur immobilier et une baisse de la demande mondiale. Les tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine pourraient continuer à influencer le commerce mondial, pesant sur la reprise globale.

L'inflation mondiale devrait continuer à diminuer progressivement, mais restera supérieure aux niveaux d'avant-pandémie. Les marchés de l'énergie et des matières premières devraient se stabiliser, bien que des fluctuations ponctuelles soient attendues en raison des incertitudes géopolitiques.

Au niveau européen : l'Union européenne (UE) fait face à des défis similaires. La Banque Centrale Européenne (BCE) a progressivement augmenté ses taux d'intérêt pour contenir l'inflation, ce qui a contribué à ralentir la croissance économique dans la zone euro. Le taux de croissance moyen dans la zone euro devrait rester faible, autour de 1 %, en raison de la prudence des investissements et de la faible demande intérieure. Les politiques européennes, dont le Green Deal, continueront à avoir un impact sur les secteurs économiques, notamment avec les exigences accrues en matière de transition énergétique. Les tensions géopolitiques, comme le conflit en Ukraine et ses répercussions sur les marchés énergétiques, influenceront les perspectives économiques de l'UE en 2025.

Au niveau national : En 2024, l'économie française a connu une reprise modérée après les perturbations causées par la crise énergétique et la pandémie de COVID-19. Toutefois, des défis subsistent, notamment en matière d'inflation, de maîtrise de la dette publique et de réformes structurelles. Le Gouvernement s'efforce de contrôler l'inflation, qui, bien que tendant à se stabiliser, reste au-dessus de la moyenne historique en raison de la hausse des coûts énergétiques et des

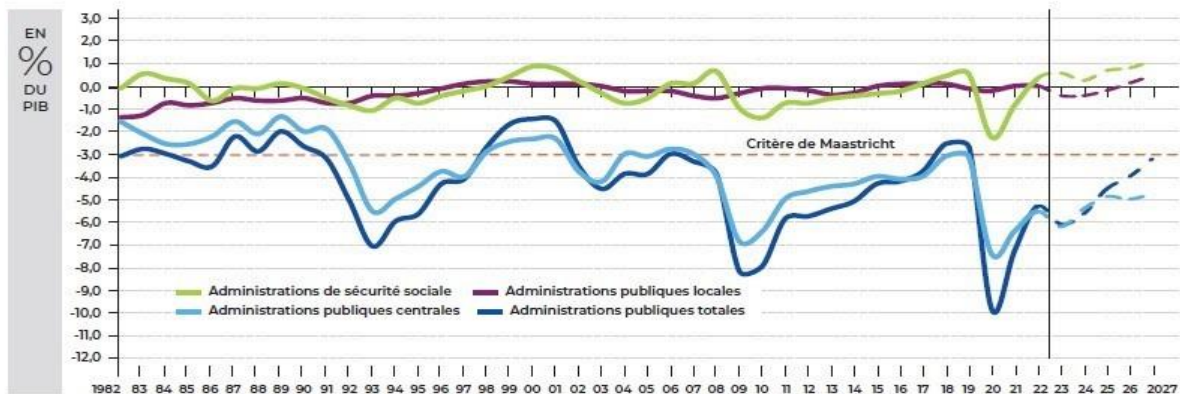
matières premières. Le déficit public de la France pour 2024 est estimé par Bercy à **6.1 % du PIB**, dépassant fortement les prévisions initiales de 5,1 %.

Pour 2025, la France devrait continuer à enregistrer une croissance modérée, avec des prévisions de croissance du PIB de l'ordre de 1,3 à 1,5 %, selon les estimations. L'inflation pourrait se stabiliser autour de 3 % sous réserve de la maîtrise des prix de l'énergie et des matières premières. Néanmoins, la gestion du déficit et de la dette publique continuera de susciter des débats intenses.

Les prévisions de taux d'emprunt en France en 2025 indiquent une probable stabilisation, voire une légère baisse par rapport aux niveaux élevés observés en 2023-2024. Après une hausse importante des taux d'intérêt en raison de l'inflation et des politiques monétaires restrictives, il est attendu que la Banque centrale européenne (BCE) amorce des baisses de taux à partir de fin 2024, ce qui pourrait influencer positivement les conditions d'emprunt en 2025. Cependant, le contexte de grande fragilité politique de ces derniers mois pourrait maintenir une certaine volatilité.

Le déficit des administrations publiques

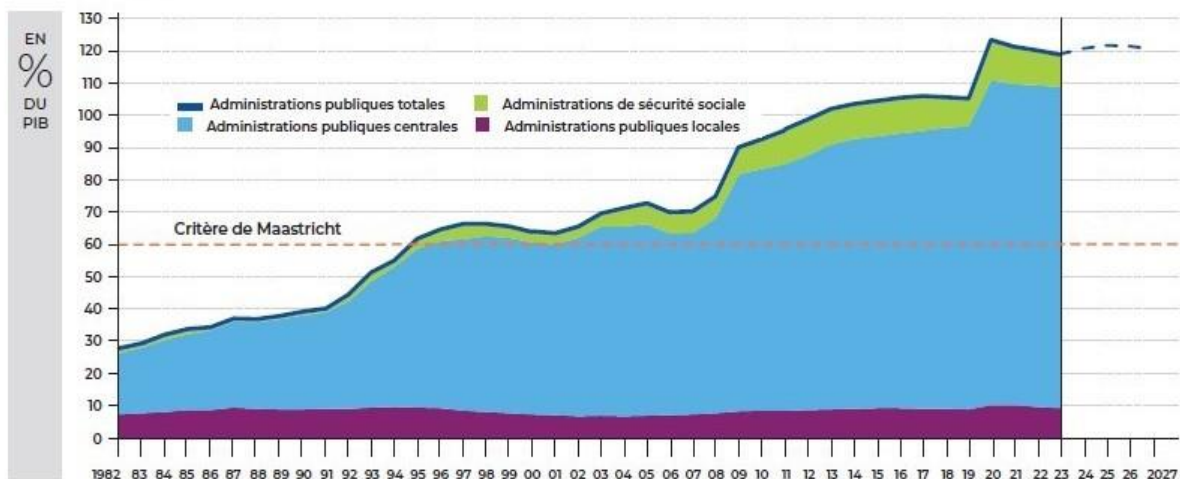
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté en Conseil des ministres le 10 octobre dernier présente plusieurs mesures phares qui pourraient avoir un impact conséquent sur le budget des collectivités territoriales.

- Dans ce contexte alarmiste du niveau de déficit et de dette publique, le nouveau gouvernement a annoncé une baisse de 60 milliards d'euros pour 2025 avec l'objectif de ramener progressivement le déficit à 5% du PIB en 2025 puis sous la barre des 3% en 2029. Cela devrait se traduire pour l'année à venir par 20 milliards de recettes supplémentaires et 40 milliards d'économies. Les restrictions budgétaires annoncées touchent autant l'État (21.5 Mds) et les administrations de sécurité sociale (14.8 Mds), que les collectivités territoriales (5 Mds).
- Cet effort local de 5 Milliards d'euros se traduirait entre autres par la mise en place d'un mécanisme de réserve et de péréquation à hauteur de trois milliards avec un prélèvement sur les recettes fiscales pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 40 millions d'euros. Cette contribution ne s'appliquerait cependant pas à 20 départements les plus fragiles. Au total, ce serait 450 collectivités qui seraient concernées par ce mécanisme.
- Le Gouvernement a également annoncé un gel des recettes de TVA affectées aux collectivités en compensation de la perte de recettes due à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, ayant un impact sur la dynamique des recettes notamment au niveau des régions et des EPCI à fiscalité propre.
- L'enveloppe dédiée aux dotations globales de fonctionnement resterait stable.
- Le PLF 2025 prévoit également une coupe budgétaire de l'ordre de 1.5 milliard d'euros sur le Fonds vert. Ce fonds serait doté d'une enveloppe à 1 milliard d'euros en 2025 contre 2.5 milliards en 2023 et 2024.
- Le PLF annonce également l'amputation du FCTVA 2024 sur le budget 2025 de l'ordre de 800 millions d'euros.
- Une nouvelle augmentation est annoncée sur les cotisations retraites dues par les collectivités. À savoir qu'un point supplémentaire de cotisation représente 350 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la CNRACL.

Ces trois dernières mesures pourraient affecter les finances de Seine Grands Lacs, en moindres recettes pour le Fonds vert ou le FCTVA ou en dépenses supplémentaires pour les cotisations retraites. À noter toutefois, que notre établissement a su bien mobiliser le Fonds vert dès 2024 pour des opérations pluriannuelles, comme pour le financement de la digue de la Morge qui bénéficie de 1,25 M€ de ce fonds.

2. LES TENDANCES DU BUDGET 2025

Avec la fin attendue du chantier de la Bassée, les propositions budgétaires envisagées en 2025 présentent une baisse de la masse budgétaire de plus de 26% par rapport au budget primitif 2024. Ainsi, le budget primitif global 2025 serait de **74,4 M€** contre 101,5 M€ l'année précédente. Cependant, une hausse du budget de fonctionnement de **1,42 M€** est attendue en 2025.

BP (exprimé en €)	2022	2023	2024	Orientations 2025
Section de fonctionnement	21 157 428	22 252 314	23 825 500	+ 5.9 %
Section d'investissement	51 313 050	71 234 500	77 690 800	- 36 %
Total	72 470 478	93 486 814	101 516 300	74 487 965

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 25 260 120 €

Au sein de la section de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement sont projetées à la hausse en 2025 de plus de 1,42 M€. Toutefois, **les recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement progressent à un niveau équivalent**, permettant de dégager un **solde d'autofinancement stable** vers la section d'investissement par rapport à 2024.

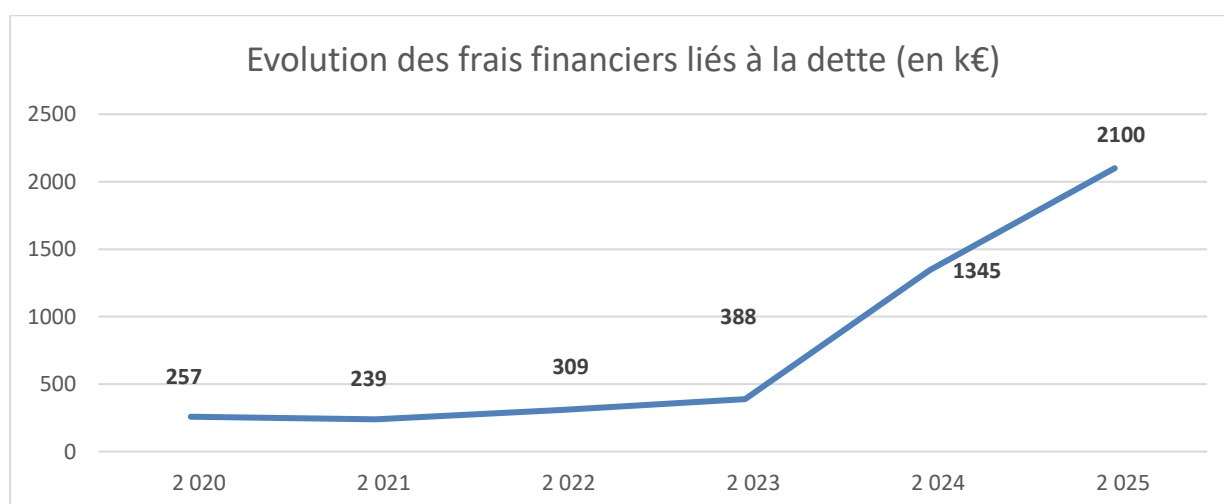
EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

TOTAL DÉPENSES RÉELLES FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Orientations 2025
TOTAL	15 436 995	17 602 210	19 085 011
Charges à caractère général et autres dépenses de gestion courantes	5 654 800	6 630 150	+ 3.5 %
Charges de personnel	8 925 195	9 326 060	+ 6,13 %
Frais financiers	555 000	1 345 000	+ 72%

- **CHARGES FINANCIÈRES (+ 980 k€)**

Les frais financiers sont estimés pour 2025 à 2,325 M€ dont 2,120 M€ sont liés au remboursement de la dette. Cette hausse significative attendue est liée au remboursement de nouveaux emprunts mobilisés en 2023 et 2024 :

- deux emprunts d'équilibre contractés auprès de l'AFL de 5 M€ chacun, mobilisés respectivement en juillet puis en octobre 2024,
- un emprunt contracté auprès de la CDC en 2023 de 2,7 M€ pour le financement de travaux d'infrastructure de prévention des inondations à Mathaux avec un démarrage de remboursement des capitaux en 2025,
- un emprunt à taux bonifié à venir auprès de la CDC de 6,6 M€ pour le financement des travaux de renforcement des parements de la digue de la Morge avec le début de remboursement en 2025.



- **ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (+ 571 k€)**

Pour 2025 et en dehors de toutes évolutions réglementaires non connues à ce jour, **les charges de personnel sont anticipées avec une hausse de 6.13 % par rapport au BP 2024.**

Cette hausse résulte des principaux facteurs suivants :

- ✓ Augmentation de l'assurance statutaire et augmentation des charges patronales,

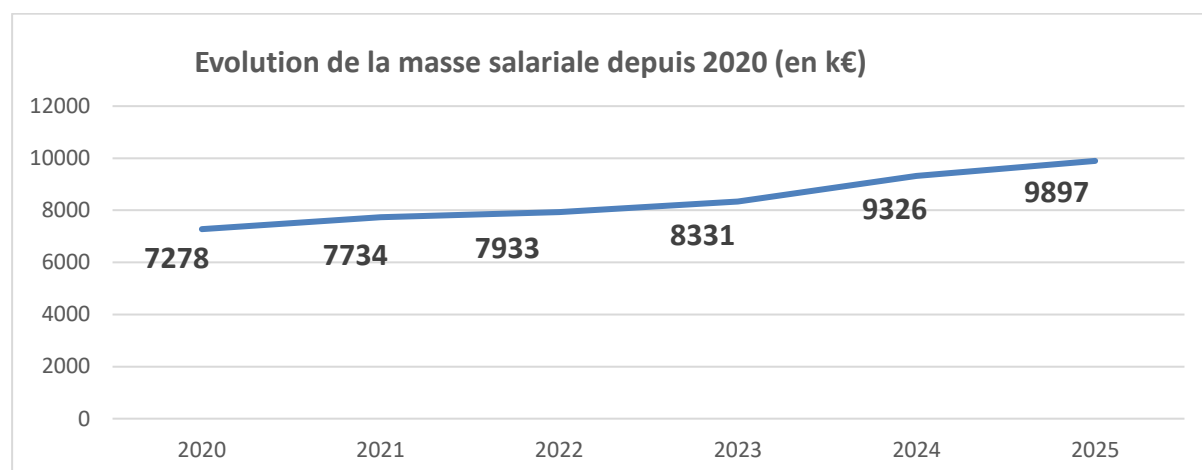
- ✓ Revalorisation de l'IFSE ;
- ✓ Création de nouveaux postes à venir dont :
 - La pérennisation du poste de chargé de l'outil géomatique sur les ZEC (actuellement en thèse CIFRE) ;
 - Un poste d'ingénieur écologue pour assurer le pilotage du suivi et de la gestion environnementale des 120 ha de mesures compensatoires et de valorisation écologique du casier pilote de la Bassée ;
 - Un poste de renfort à la comptabilité dédié à la mise à jour de l'inventaire, opération indispensable pour bénéficier des recettes du FCTVA en particulier sur l'opération de la Bassée ;
 - Un poste de saisonnier en Hydrométrie,
 - Une thèse CIFRE en hydrologie (financée à 80 % par l'ANCT et l'agence de l'eau) pour mieux comprendre l'interaction nappes/rivière et évaluer le rendement du soutien d'étiage des lacs à l'aval du bassin.
- ✓ Baisse du taux de vacances et effet en année pleine de recrutements réalisés en 2024 (ex. exploitation de la Bassée).

Au total, la masse salariale envisagée est de l'ordre de **9,8 M€**, représentant 51 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025, contre 53% en 2024. Cette prospective sera réévaluée en fonction des hausses réglementaires éventuellement annoncées en cours d'année.

À partir de 2026, l'augmentation de la masse salariale devrait se poursuivre en considérant la participation obligatoire des employeurs à la mutuelle des salariés.

Il est à souligner que la part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement recule depuis 2023 et est revenue à un niveau plus faible qu'en 2020 ou 2021.

Évolution de la masse salariale depuis 2020 (Coût réel de 2020 à 2023- Coût projeté 2024- Orientations 2025)



Part masse salariale	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Orientations 2025
Dépenses réelles (en k€)	14 147	14 369	13 299	15 436	17 602	19 085
Frais de personnel (en k€)	7 906	7 906	7 945	8 925	9 326	9 897
Ratio (%)	55.88 %	55.02 %	59.74 %	57.81 %	52.98 %	51.86 %

Le poste d'indemnités aux élus reste quant à lui stable pour 2025 (35 K€).

- **ÉVOLUTION DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (+ 232 k€)**

SEINE BASSÉE : EXPLOITATION

La mise en service du casier pilote induit des coûts d'exploitation estimés à **400 K€ (hors coût de la masse salariale)** comprenant entre autres des frais d'énergie, de location, d'entretien et de réparation. Ces coûts seront en nette augmentation les années suivantes avec la prise en compte des charges liées à l'entretien post marchés publics (mesures compensatoires, entretien et gestion des sites écologiques etc.). Cette hausse budgétaire pour 2025 est compensée par le non-renouvellement de 500 K€ inscrit en 2024 sur le chapitre comptable lié aux travaux de mise en eau test.

Les postes de dépenses liés à l'exploitation du casier pilote seront gérés à travers une comptabilité analytique permettant une vision et un suivi précis des coûts.

PAPI

Même si les PAPIs sont en forte dynamique, en particulier le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, les propositions de dépenses inscrites au BP 2025 sont en réduction de 154 K€ par rapport au BP 2024, avec un montant de 500 K€, pour tirer les enseignements de l'exécution 2024. Les dépenses permettront l'accompagnement et l'animation des différents programmes. Pour le dispositif EPISEINE, qui s'étend désormais sur les 6 PAPIs, l'essentiel des dépenses en fonctionnement concernera la diffusion d'outils de sensibilisation et d'amélioration de la prise en compte du risque inondation, l'animation de campagnes digitales et du réseau de relais locaux, et l'animation de formations à destination des élus et techniciens de collectivités locales. La maintenance évolutive des sites web rattachés au dispositif (episeine.fr, e-formation, plateforme Brevo) ainsi que les ateliers des PAPIs et le montage de vidéos sont également compris dans ces dépenses. Deux études sont également prévues : l'une relative à l'évaluation du dispositif EPISEINE et l'autre concernant l'accompagnement pour la réalisation de Plans intercommunaux de sauvegarde. Ces dépenses bénéficient dans le cadre du PAPI de recettes de la part du fonds de prévention des risques naturels majeurs à hauteur de 80% et du FEDER pour l'étude relative aux plans intercommunaux de sauvegarde à hauteur de 50%.

ZONES D'EXPANSION DES CRUES

Pour l'année 2025, les actions correspondent au projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais », qui vise à expérimenter un dispositif de paiement des agriculteurs pour services environnementaux, et à plusieurs fiches actions du PEP de Châlons, du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne et du PAPI de Troyes et de la Seine Supérieure.

Dans ce cadre, SGL s'est engagé à porter l'étude de répliquabilité du projet dont l'association EADC, lauréate d'un Appel à manifestation d'intérêt national, pour un montant de 100 k€.

Dans le cadre des conventions signées avec les chambres d'agriculture et en réponse aux objectifs des fiches actions des PAPI, SGL s'est également engagé à travailler sur la vulnérabilité agricole par le biais de diagnostics de vulnérabilité des exploitations via une étude estimée à 100 k€.

Par ailleurs, la dynamique d'engagement de conventions de coopération et de partenariat sur les ZEC se poursuit (près d'une centaine de conventions devraient être désormais engagées d'ici fin 2024 et d'autres opérations nouvelles sont prévues en 2025) et devrait générer près de 385 k€ de décaissements en crédits de fonctionnement en 2025, dont 247 k€ affectés à des conventions déjà engagées.

SERVICES SUPPORTS ET COMMUNICATION

Les augmentations des loyers et des charges de la location des bureaux du site de Paris, et de la prime d'assurance, engendrent une dépense supplémentaire de plus de 113 k€, la recherche d'alternative à l'accueil des bureaux qui a fait l'objet d'une étude externe ne s'étant pas révélée concluante sur un plan financier.

La montée en puissance des outils numériques de l'EPTB et la location de deux datacenters, nécessaires à la sécurité – notamment en garantissant la continuité d'activité en cas d'inondation des locaux de la rue Villiot par la Seine -, entraîne une augmentation des charges de près de 127 k€.

La dynamique de croissance de nos actions de communication, qui commence à porter ses fruits, se traduira par une hausse de 46 k€ des dépenses de communication en fonctionnement (+ 18%).

Au vu des retards de paiement antérieurs, notamment sur les marchés de la Bassée, dus à des carences en personnel comptable désormais résorbées, des intérêts moratoires seront inscrits à hauteur de 75 k€.

- **Provisions et opérations d'ordre (- 300 k€)**

Les amortissements (chapitre 042) seront inscrits à un niveau identique à 2024, soit 1,875 M€. Ces dépenses de fonctionnement s'équilibrent par son équivalent en recettes d'investissement.

Les dotations aux provisions pour risques et charges pour la mise en eau de Seine Bassée, qui ont été réalisées entre 2022 et 2024 pour un montant global de 900 k€, ne feront l'objet d'une reprise sur provision qu'en cas de crue conduisant à l'activation du casier pilote pour faire face aux dépenses de remise en état.

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

En tant que syndicat mixte, Seine Grands Lacs ne dispose pas de fiscalité propre et a donc peu de marge de manœuvre pour développer ses recettes. C'est pourquoi, il a été proposé en bureau syndical du 12 septembre 2024 puis au présent comité une révision statutaire permettant de modifier les modalités de calcul de contributions et de fixer une trajectoire de hausse de ces contributions pour tenir compte des résultats de la prospective financière de l'établissement et de ses ambitions.

Globalement, il est attendu une hausse des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2024 de **1,42 M€**.

- **Contributions : (+ 1.86 M€)**

Après avoir diminué de plus de 30% entre 2013 et 2019 (passant de 13 M€ à 9 M€), le niveau de contribution nécessaire au maintien des capacités d'action de l'établissement a été estimé dans le cadre de la prospective financière pluriannuelle de SGL à **14,5 M€** à horizon 2026 (soit un niveau équivalent au niveau de contribution de 2014, en valeur actualisée).

À cette fin, une réflexion a été menée quant aux modalités de répartition à valider dans le cadre de la nouvelle révision statutaire pour 2025 et a abouti au scénario financier annuel suivant :

- Contribution de la MGP : 1,1 € / hab. + 0.10 cts / hab. (pour l'exploitation du site pilote La Bassée),
- Contribution forfaitaire des « membres historiques » : Départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne : 1 M€ chacun ; Ville de Paris : 2 M€,
- Contribution inchangée des autres EPCI membres (Communautés d'agglomération de Troyes, Saint-Dizier et Meaux) : 1€ /hab.

- Contribution de la Région Grand Est : contribution forfaitaire de 10 K€.

D'autres EPCI pourraient rejoindre l'EPTB SGL à partir de 2025 ce qui permettrait de tendre vers l'objectif des 14,5 M€ annuel de contributions nécessaires au maintien d'un niveau de capacité d'autofinancement adéquate avec les actions à mener.

Répartition prévisionnelle des contributions 2025 :

	Base de calcul	Nombre de sièges	Population (khab)	Contribution 2024	Contribution 2025
METROPOLE DU GRAND PARIS	population : 1 € / hab + 0,10 € / hab Bassée	15	7094000	4 492 216 €	8 512 800 €
PARIS	forfaitaire	4		2 383 312 €	2 000 000 €
HAUTS-DE-SEINE	forfaitaire	2	1606000	1 191 656 €	1 000 000 €
SEINE-SAINT-DENIS	forfaitaire	2	1654000	1 793 134 €	1 000 000 €
VAL-DE-MARNE	forfaitaire	2	1395000	1 793 134 €	1 000 000 €
TCM	population : 1€ / hab	1	175193	172 900 €	175 193 €
CA MEAUX	population : 1€ / hab	1	108794	107 252 €	108 794 €
CA ST DIZIER DER ET BLAISE	population : 1€ / hab	1	56086	56 395 €	56 086 €
REGION GRAND EST	forfaitaire	1		10 000 €	10 000 €
TOTAL		29		12 000 000 €	13 862 873 €

- **Redevance : (- 200 k€ de BP à BP mais + 125 k€ par rapport au réalisé 2024)**

Redevance pour service rendu de soutien d'étiage					
Exercice budgétaire	2022	2023	2024	Orientations 2025	Orientations 2026
Exercice RSE	2021	2022	2023	Orientations 2024	Orientations 2025
Coût du service (€)	10 443 756	10 191 304	9 777 114	9 872 387	10 186 842
volumes prélevés (m ³)	471 104 915	500 722 891	491 973 101	500 722 891	500 000 000
Taux provisoire (€/m ³)	0,0207	0,0204	0,0201	0,0197	0,0207
Taux consolidé (€/m ³)	0,0222	0,0224	0,0201		
Recettes (€)	9 633 336	10 076 177	9 656 821	9 782 388	10 143 000,00
Evolution des recettes	16%	4,60%	-4,16%	1,30%	3,69%

Sur la base estimative des volumes arrêtés avant abattement de l'année 2024 et des dépenses moyennes constatées des trois derniers exercices 2021-2022-2023, les recettes projetées et attendues pour 2025 sont en légère hausse de 1,3% par rapport au réel attendu de recettes en 2024. Une hausse estimative plus conséquente est attendue en 2026, résultant de la prise en compte d'une partie des dépenses liées aux travaux pour la réhabilitation des parements amont des barrages de la Morge, Beaumont et Chavaudon.

- **Autres recettes :**

Droit de chasse et de pêche / coupe de bois : (-59 k€)

Les recettes issues de la vente de bois seront envisagées à la baisse par rapport aux prévisions budgétaires 2024, soit 240 k€ en 2025 contre 300 k€ en 2024. Cette prévision à la baisse répond à un scénario plus proche de l'atterrissage attendu en 2024.

Les recettes de loyer de droit de chasse et de pêche sont estimées à 121 k€ (identique à 2024).

Les subventions : (- 321 k€)

Concernant les **subventions en fonctionnement**, qui sont multiples, **738 k€** sont attendus pour 2025, contre 1.05 M€ en 2024. Cette baisse est due au refus du financement par le FEDER de 360 k€ sollicité dans le cadre de l'action « sensibilisation au risque d'inondation » et qui fait l'objet d'un recours de SGL en cours d'instruction.

Financées principalement par l'Etat (Fonds Barnier et Vert) et l'agence de l'eau Seine-Normandie, elles se répartissent de la façon suivante :

- Animation des PAPI, suivi et bilan, outils : 574 k€ (représentant 38% du montant global des subventions accordées) ;
- Animation ZEC : 140 k€ (représentant 31% du montant global des subventions accordées) ;
- Animation RAMSAR : 25 k€ (représentant 17% du montant global des subventions accordées).

Les autres recettes du patrimoine :

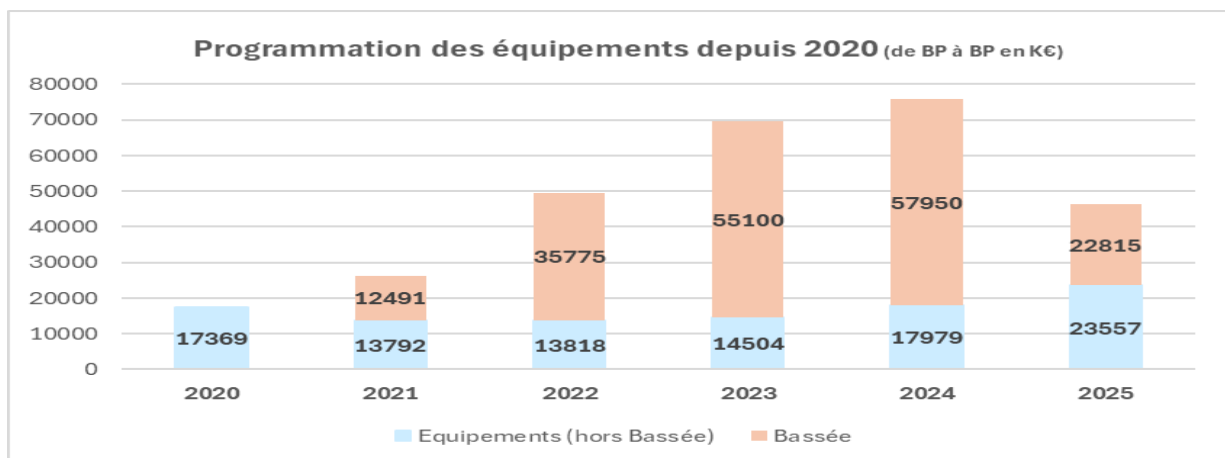
Les recettes prévisionnelles liées à l'hydroélectricité sont en baisse de 69 K€ car un rattrapage avait eu lieu en 2024 sur les recettes dues par EDF pour 2021 et 2022. Pour mémoire, les conventions avec EDF pour la production hydroélectrique des barrages de Pannecièrre et de la Morge (Lac d'Orient) ont été renégociées en janvier 2024 et se sont traduites par une hausse annuelle des redevances dues de 123 k€ an.

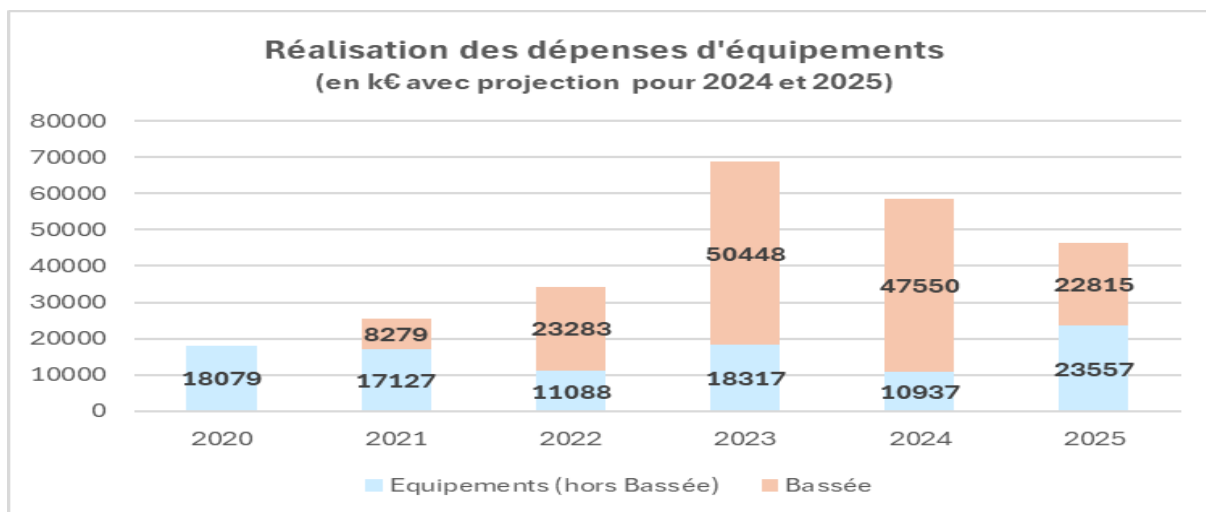
En synthèse, l'augmentation des recettes attendues en 2025 permet globalement de couvrir l'augmentation des dépenses de personnel et l'augmentation des frais financiers. Ainsi, le niveau d'autofinancement vers la section d'investissement est maintenu à un niveau égal à 2024, soit près de **4.3 M€**.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 49 346 589 €

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (46.3 M€)

Les dépenses d'équipement sont en baisse par rapport à 2024, s'expliquant principalement par l'opération de la Bassée qui arrive à son terme (75.9 M€ au BP 2024).





- **SITE PILOTE DE LA BASSÉE (22.8 M€)**

L'une des priorités de l'établissement sera de débiter la mise en eau test avant fin 2024. L'objectif est que l'ouvrage soit réceptionné définitivement au printemps 2025, sachant que les travaux de finition se poursuivront au cours du 1^{er} semestre 2025.

Compte-tenu du contexte économique, des différents aléas de chantier et du calendrier très contraint, l'enveloppe prévisionnelle initiale des travaux de 114 M€ a été réévaluée en comité syndical du 11 décembre 2023 la portant à 146 M€ TTC. Elle est réévaluée à **168 M€ TTC**.

La Métropole du Grand Paris a d'ores et déjà approuvé le financement des surcoûts présentés (délibérations concordantes SGL et MGP des 7 et 15 mars 2024) via un avenant à la convention de financement de 2021. Elle a ainsi accordé à Seine Grands Lacs une subvention complémentaire de 8 831 274,74 € TTC. Par ailleurs, en tant que membre et seule collectivité titulaire de la compétence GEMAPI située à l'aval de l'aménagement, elle a pu apporter une contribution exceptionnelle en fonctionnement de 2 943 758,25 € TTC en 2024.

Le montant des crédits de paiement proposé en 2025 pour la finalisation des travaux du site pilote de la Bassée est fixé à **22.8 M€** (contre 58.45 M€ en 2024), dont :

- 19.45 M€ pour les travaux, dont 14.7 M€ de demandes de rémunération complémentaires recensées,
- 1.74 M€ de maîtrise d'œuvre, dont 585 k€ de demande de rémunération complémentaire,
- 800 k€ d'acquisitions foncières et servitudes.

Les demandes de rémunérations complémentaires sont en cours d'analyse et font l'objet de négociations non arrêtées à ce jour. Par convention, prudence et par cohérence avec une demande de subvention complémentaire effectuée auprès de l'État (Fonds Barnier), l'intégralité des demandes de rémunération complémentaire a été ici budgétée, même s'il est certain qu'il ne sera pas apporté de réponse favorable à l'ensemble de ces demandes.

D'autre part, de nouvelles opérations devraient être mises en place, concernant le projet de Seine Bassée :

- **ÉVALUATION ET RETOUR D'EXPÉRIENCE DU SITE PILOTE** : CP 2025 de 328 K€ pour la réalisation d'études d'évaluation et de retour d'expérience du site pilote de la Bassée, pour répondre aux engagements pris lors de la concertation préalable au chantier,

- OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE LA BASSÉE : CP 2025 de 500 k€ pour des acquisitions foncières au sein du casier pilote, pour répondre au droit de délaissement dont disposent les propriétaires dont les parcelles font l'objet d'une servitude de sur-inondations, ce qui au passage permettra d'optimiser les coûts de fonctionnement du casier pilote en limitant les coûts de remise en état à chaque mise en eau.
- **LES LACS RÉSERVOIRS : DES TRAVAUX AMBITIEUX (20.6 M€)**

Le plan pluriannuel d'investissement pour l'entretien et la modernisation des ouvrages a prévu en 2025 la poursuite d'un chantier majeur, qui s'étalera sur plusieurs exercices budgétaires, de confortement de la principale digue du lac d'Orient, la digue de la Morge. Le montant du marché notifié en mai 2024 s'élève à 17 M€TTC.

En parallèle, la modernisation de l'exploitation et la consolidation des ouvrages de Seine Grands Lacs se poursuit avec par exemple le déploiement du contrôle commande pour le lac de Pannecièrre, au travers de solutions techniques novatrices, ou la reconstruction du Pont route du barrage de Pannecièrre, programmée pour le premier semestre 2025.

Les principaux travaux prévus en 2025 sont :

- Poursuite des travaux de renforcement des parements de la digue de la Morge : **6.6 M€**,
- Travaux de rénovation à l'identique du peigne à embâcles de la prise d'eau Marne : **2.7 M€**,
- Travaux d'entretien des lacs réservoir : **2.3 M€**,
- Poursuite des travaux de réaménagement de la voirie : **1 M€**,
- Pont route du barrage de Pannecièrre : **1 M€**,
- Remplacement du contrôle commande de Pannecièrre : **700 k€**,
- Travaux de rénovation et d'extension de l'atelier de Pannecièrre : **750 k€**,
- Travaux de rénovation de la tour de restitution du lac d'Orient pour **1.5 M€**,
- Étude de maîtrise d'œuvre et travaux de création de passes à poissons de la prise d'eau Aube et Blaise : **900 k€**,
- Études préalables d'accompagnement sur les opérations de désamiantage et de remise en peinture des vannages et équipements hydrauliques : **800 k€**.

- **HYDROLOGIE (905 k€)**

Pour le service hydrologie, 180 k€ sont dédiés à la constitution d'une hydrologie de référence. Cette étude vise à actualiser une base de données des débits naturalisés dont dispose l'EPTB Seine Grands Lacs et à construire une hydrologie de référence sur le bassin (périodes de retour, hydrogrammes synthétiques de référence). Cela permettra de quantifier le risque de faible remplissage de nos lacs-réservoirs, donnée indispensable à la connaissance de la vulnérabilité du bassin en période d'étiage dans un contexte de changement climatique.

150 k€ permettront la poursuite du développement modèle Seine et de prévision des crues.

120 k€ seront dédiés au projet d'étude de la vulnérabilité agricole en Bassée amont, cette étude visant à caractériser l'aléa inondation par modélisation hydraulique et hydrogéologique et à la coupler avec un diagnostic de vulnérabilité des exploitations.

110 k€ sont attribués pour la refonte OGDE.

90 k€ seront dédiés au suivi annuel de la qualité des eaux sur les 4 lacs.

90 k€ serviront au développement ou à l'exploitation du modèle Mobhy-risq, 50 k€ à la connaissance de la vulnérabilité du milieu aquatique à l'étiage, 50 k€ à diverses études hydrauliques, 50 k€ à la poursuite d'un modèle de prévision des étiages avec le BRGM, 15 k€ à l'achat d'une nouvelle sonde ADCP de mesure des débits.

- **PAPI (500 k€)**

S'agissant des Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), l'année budgétaire 2025 sera marquée par la mise en œuvre des actions inscrites au PAPI n°2 de la Seine et de la Marne franciliennes. En effet, suite à sa labellisation le 17 août 2023, le programme arrive en 2025 dans une phase de pleine mise en œuvre avec les marchés dédiés. À ce titre, SGL sera d'une part, chargé de coordonner les opérations de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement des 62 maîtres d'ouvrage, et mènera directement, d'autre part, de l'ordre d'un tiers des 35 actions qui ont été inscrites au programme.

Par ailleurs, la démarche de développement des PAPI portée par Seine Grands Lacs sur l'amont de la Seine est maintenant à maturité et se traduit aux travers du portage de 5 autres PAPI, le PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure (21-10) et les 4 Programmes d'études préalables Marne-Vallage-Perthois (52, 51,55), du bassin du Loing (45, 77, 89), du bassin de l'Yonne (58, 21, 89, 77), et de la Marne moyenne (51). Seine Grands Lacs est également maître d'ouvrage d'actions au sein de ces PAPI, qui permettent de faire cofinancer les travaux d'investissement sur les lacs-réservoirs, notamment le contrôle commande de Pannecièrre, les travaux de la digue de la Morge, l'étude du peigne à embâcle du lac Marne, ainsi que les différentes stations de mesure qui servent à leur gestion.

Enfin, l'ancrage territorial de Seine Grands Lacs sur l'ensemble du bassin versant est essentiel pour son action, et les opérations de communication réalisées depuis deux ans pour asseoir la notoriété de l'établissement sont nécessaires et doivent se poursuivre.

- **La poursuite de partenariats ambitieux en faveur des ZEC (520 k€)**

En matière d'accompagnement aux opérations de protection, de restauration ou de création de **zones d'expansion de crues**, 2025 sera encore une année de montée en puissance avec l'arrivée de nouveaux partenaires, de projets d'ampleur plus importante et la mise en œuvre des partenariats avec les Chambres d'Agriculture. La finalisation d'un outil géomatique performant dédié permettra d'apporter une aide en ingénierie aux maîtres d'ouvrage des territoires.

Dans le cadre des conventions signées avec les chambres d'agriculture et en réponse aux objectifs des fiches actions des PAPI, SGL s'est également engagé à travailler sur la vulnérabilité agricole par le biais de diagnostics de vulnérabilité des exploitations qui contribueront à favoriser l'acceptabilité des ZEC.

Par ailleurs, la dynamique d'engagement de conventions de coopération et de partenariat sur les ZEC se poursuit (près d'une centaine de conventions devraient être désormais engagées d'ici fin 2024, d'autres opérations nouvelles sont prévues en 2025) et devrait générer près de 520 k€ de décaissements en dépenses d'investissements en 2025, dont 433 k€ affectés à des conventions déjà engagées (contre 400 k€ au BP 2024).

SYSTÈME D'INFORMATION

Les investissements consacrés aux **systèmes d'information** seront en baisse d'environ 1% par rapport à 2024 (-4,5 k€) pour atteindre **728 K€** (4 % du PPI courant 2024). **78 K€** seront dédiés aux dépenses récurrentes : matériel informatique, câblage et téléphonie. Concernant les dépenses spécifiques, l'évolution du socle technique SI (infrastructures réseaux, serveurs) fera l'objet de **250 K€** de dépenses et la modernisation des outils nécessitera **230 K€** (Microsoft 365, GMAO, infra serveur, Wifi Bassée). Par ailleurs, **115 K€** sont prévus pour le développement du Système d'Information Géographique (SIG). Enfin, **55 K€** sont consacrés aux travaux courants et à la rédaction d'un plan de politique de sécurité du système d'information.

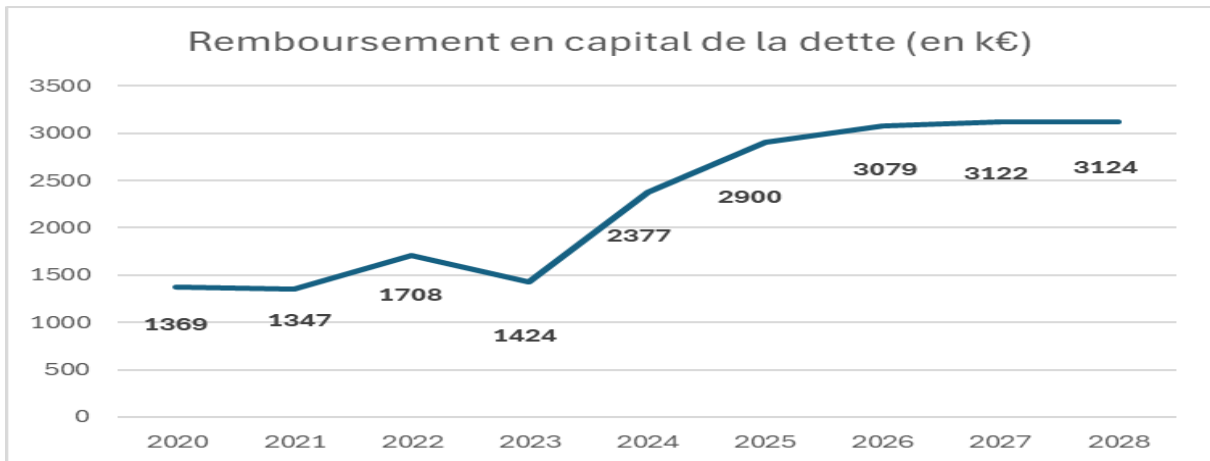
COMMUNICATION

En matière de **communication**, le budget d'investissement sera de **76 K€** (contre 95 K€ en 2024). Il comprend notamment **20 K€** pour la réalisation de panneaux de présentation pour nos ouvrages, **20 K€** pour l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de communication stratégiques, **10 K€** pour le reportage photo agents et lacs, **10 K€** pour la résidence artistique, **6 K€** pour la stratégie de discours, **10 K€** pour la réalisation de films pour lacs Aube et Seine (corner Maison des Lacs) ainsi que pour le projet de la Bassée.

LES DÉPENSES LIÉES AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE (2.9 M€)

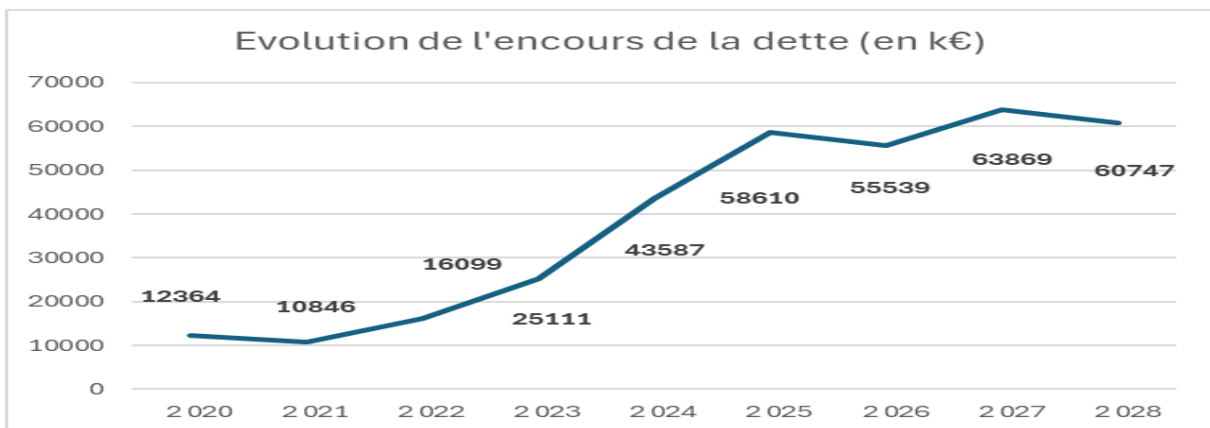
Pour finir, les remboursements des capitaux d'emprunts représenteront **près de 2,9 M€**, soit une hausse de 29% par rapport à 2024, qui s'explique, comme précisé plus haut, par la mobilisation des nouveaux emprunts réalisés en 2023 et 2024.

Il est à noter que l'amortissement du capital d'emprunt auprès de la Banque des Territoires pour les travaux du casier pilote de la Bassée ne débutera qu'en 2026.

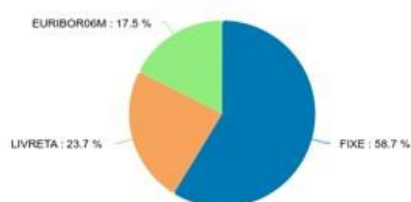


Autres données relatives à la dette

Exprimés en €	2021	2022	2023	2024	Orientations 2025
Encours dette	10 846 578	16 099 320	25 111 945	43 587 503	58 610 062

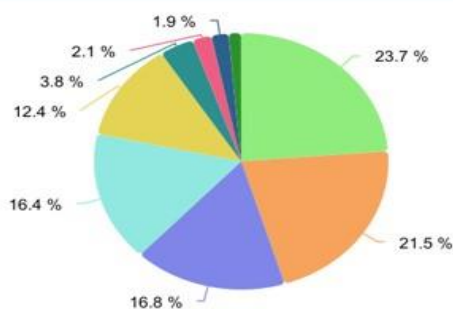


Index de taux



Index	Nb	Encours au 10/10/2024	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	16	34 904 126,75	58,74%	2 566 817,12	62,23%
LIVRETA	2	14 109 580,74	23,75%	502 800,67	12,19%
EURIBOR06M	2	10 407 400,00	17,51%	1 055 175,03	25,58%
TOTAL	20	59 421 107,49		4 124 792,82	

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
CAISSE DES DEPOTS	-	23,75	14 109 580,74
AGENCE FRANCE LOCALE	-	21,47	12 760 000,00
LA BANQUE POSTALE	-	16,84	10 005 874,64
Autres Prêteurs Divers	-	16,41	9 750 000,00
CREDIT FONCIER	-	12,42	7 377 500,17
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET ILE DE FRANCE	-	3,77	2 239 266,33
AGENCE DE L'EAU	-	2,08	1 234 406,43
CREDIT COOPERATIF	-	1,89	1 125 000,00
DEXIA	-	1,38	819 479,18
TOTAL			59 421 107,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	ORIENTATIONS 2025
Recettes réelles	71 476 263 €	43 301 816 €
Chapitre 10- Immobilisations corporelles (FCTVA)	8 500 000 €	10 000 000 €
Chapitre 13- Subventions d'investissement	44 900 000 €	25 067 000 €
<i>Dont subventions travaux Bassée</i>	<i>42 000 000 €</i>	<i>22 309 000 €</i>
Chapitre 16- Emprunts (emprunt d'équilibre)	18 076 263 €	7 954 464 €
Autres recettes (ordre)	6 234 537 €	6 044 773 €
Chapitre 040- (dotations aux amortissements)	1 875 000 €	1 875 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 359 537 €	4 300 108 €

Les recettes réelles d'investissement sont estimées pour 2025 à **43 M€**, contre 71.47 M€ en 2024. Cette évolution est la résultante de l'état d'avancement du projet de la Bassée. Seine Grands Lacs négocie actuellement un avenant au premier PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes afin que l'assiette de subvention de l'opération de la Bassée soit augmentée de 49 M€ HT et que la prise en charge correspondante de l'État via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, à hauteur de 50 % de ce montant, puisse être revalorisée. Ce projet est aujourd'hui financé à 80 % du montant HT (50 % État et 30 % MGP). **L'État a indiqué son souhait de soutenir le projet jusqu'à sa livraison et un nouvel accord de financement devrait aboutir prochainement**, sous la forme d'un nouvel avenant simple, dans le cadre du PAPI SMF 1. Il est proposé de baser cette demande de financement sur le montant de l'AP aujourd'hui voté, augmenté d'une sécurité de 1% pour pallier les potentiels aléas de chantier.

De nouveaux échanges seront par ailleurs engagés en 2025 avec la Métropole du Grand Paris sur la base de la répartition initiale : 50% État, 30% MGP, 20% EPTB, pour la prise en charge de la partie des surcoûts non couverte par la subvention complémentaire apportée en 2024.

Le niveau de recettes provenant du fonds de compensation de la TVA est estimé en 2025 à **10 M€**.

Le reste des recettes d'investissement sera constitué de dotations d'amortissement financées par la section de fonctionnement pour **1,875 M€**.

Il est prévu à ce stade de la préparation un emprunt d'équilibre de **7,9 M€** (contre 18 M€ en 2024).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article unique : **PREND ACTE** de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'exercice 2025, joint au rapport annexé à la présente délibération.

Le Président,

A blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr